

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GO Moyen terme, un compartiment de la SICAV GO

FR0013344918

Cette SICAV est gérée par SANSO Investment Solutions

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment (ci-après « le Fonds ») a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à l'indice EONIA + 3,00%, sur la durée de placement recommandée de 4 ans minimum.

Le portefeuille du Fonds est investi principalement sur les classes d'actifs monétaire, obligataire et actions selon un processus d'allocation de type discrétionnaire. La gestion s'appuie sur des modèles d'aide à la décision et sur les anticipations et perspectives qu'elle accorde aux différents marchés (actions, taux, crédit).

Les investissements viseront à favoriser à minima à hauteur de 30% de l'actif net des fonds ISR ou liés aux thématiques durables.

Par thématiques durables, Sanso IS entend les fonds spécialisés sur la transition énergétique (faible rejet de CO₂, efficacité énergétique...), la raréfaction des ressources (accès des populations aux ressources, économie des ressources...) ou encore la santé (santé, vieillissement, éducation, alimentation...).

Le Fonds GO Moyen Terme est un fonds solidaire. A ce titre, il est investi entre 5 et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou en parts ou actions d'OPCVM ou FIA ou en titres éligibles émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 35% de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Le processus de gestion combine 4 principaux moteurs de performance, qui sont l'allocation d'actifs, la sélection et allocation de thématiques d'investissement, la sélection de fonds et la sélection d'actions et d'obligations. Pour chacun de ces moteurs, les anticipations du gérant se basent notamment sur l'analyse des fondamentaux de la classe d'actifs ou de la thématique, du contexte économique et de marché, des niveaux de valorisation de la classe d'actifs ou de la thématique. Aucune thématique d'investissement n'est structurellement privilégiée.

La gestion peut intervenir sur les instruments financiers à terme – ferme ou conditionnel – afin de gérer les risques en exposition ou en couverture – actions, taux et change – du Fonds.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions suivantes en pourcentage de l'actif net :

- Une exposition comprise entre 20% et 80% en instruments de taux souverains de toutes zones géographiques, du secteur public et privé, de toutes notations ou non notés, dont : 0% à 40% en instruments de taux spéculatifs ; 0% à 40% d'émetteurs de pays émergents ; 0% à 30% sur les marchés des obligations convertibles ou échangeables en actions de toutes notations.

- La fourchette de sensibilité du Fonds au risque de taux est comprise entre 0 et 5. L'exposition au risque de taux, intégrant l'utilisation d'instruments dérivés en couverture ou exposition, peut varier entre 20% et 80%.

- Une exposition entre 10% et 50% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont : 0% à 50% en actions de petites et moyennes capitalisations, inférieures à 1Milliard d'€ ; 0% à 25% en actions de pays émergents.

L'exposition au risque action, intégrant l'utilisation d'instruments dérivés en couverture ou exposition, peut varier entre 10% et 50%.

- Un maximum de 70% en OPCVM monétaire.

- Un maximum de 80% en OPCVM/FIA ayant une allocation diversifiée.

- Un maximum de 100% au risque de change sur les devises hors euro.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS Bank chaque jour (J) de calcul et de publication de la valeur liquidative avant 11 heures (CET/CEST) et sont exécutées sur les cours de clôture de bourse de J publiés à J+1. Le règlement/livraison s'effectue en J+2 (valeur liquidative quotidienne).

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce Fonds reflète l'exposition aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : Il s'agit du risque de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur des titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité** : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque lié à l'utilisation de dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,50%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Des commissions de performance seront calculées à l'issue du premier exercice.
15% maximum de la performance de l'actif net investi qui excèdera la performance de l'EONIA capitalisé +3% au cours de la période de référence avec High Water Mark.	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage intitulé "Commissions et frais" du prospectus disponible sur le site internet : www.sanso-is.com.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.

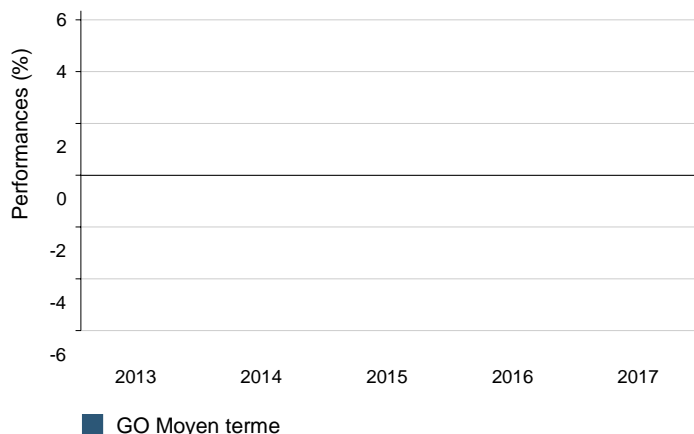
Veillez noter que les performances passées ne constituent pas une indication fiable des résultats futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création de la SICAV : 2018

Date de création de l'action : 25-10-2018

Devise de référence : Euro.



Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de SANSO Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.sanso-is.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

La SICAV n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou

tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou

(iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

La SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion SANSO Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/10/2018.